

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS1318

présenté par

Mme Vidal, Mme Colin-Oesterlé, Mme Dubré-Chirat, Mme Missoffe, M. Marion, Mme Bergantz,
M. Ledoux, M. Valletoux, M. Brosse, M. Frébault, M. Falorni, M. Rousset, M. Sorre, M. Huyghe
et Mme Spillebout

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 33, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
